

C.A.P. Tableaux d'Avancement « B » et « C » du 17 mars 2011

Les C.A.P. locales B et C ont été réunies le 17 mars 2011 pour émettre un avis sur les tableaux d'avancement 2011 qui seront soumis aux C.A.P. Centrales.

Les représentants FO-DGFIP ont lu la déclaration liminaire suivante :

Monsieur le Président,

Au moment où les Groupes de Travail sur les nouvelles règles de gestion ne vont pas tarder - en principe - à rendre leurs conclusions et les derniers arbitrages, il n'est pas inutile de rappeler que le syndicat FO-DGFIP n'a pas cessé au cours de ces réunions de revendiquer, concernant l'élaboration des tableaux d'avancement de catégories B et C, sur 2 points importants :

- la compétence unique des CAP centrales, puisque l'actuelle déconcentration des tableaux d'avancement entraîne une rupture de l'égalité de traitement des fonctionnaires sur le territoire national,
- la notation qui vient en deuxième critère dans le dispositif de sélection. En effet, comment accepter que ce dispositif de notation que nous dénonçons impacte autant la carrière des agents. En vous rappelant que le T.A. n'est pas une liste d'aptitude mais que c'est un avancement dans le corps et que tous les agents pourraient y prétendre dès qu'ils remplissent les conditions statutaires.

Si, sur ces 2 points, l'administration centrale en reconnaissant la légitimité des revendications a donné satisfaction au Syndicat FO-DGFIP, le problème demeure encore aujourd'hui et durant la période transitoire en gestion séparée par filière.

Les représentants FO-DGFIP en CAP locales ne peuvent que le dénoncer une nouvelle fois.

Comme par les années passées, les représentants FO-DGFIP en CAP locales vous demandent de retenir plus de dossiers que le nombre de places proposé pour le département. Cela permettra de préserver la possibilité de profiter d'un rompu favorable en CAP Centrale ou d'un désistement.

Enfin, pour conclure, comment ne pas revenir sur le double problème du nombre de mouvements de mutations que le syndicat FO-DGFIP se bat pour être étendu à deux pour l'ensemble des agents de la DGFIP et celui de l'affectation des lauréats de la liste d'aptitude "C en B" avec un maintien dans le département d'origine.

Le nombre des agents proposés et classés dans chacun des tableaux (voir ci-dessous) a pris en compte les possibilités de promotions offertes au plan national avec une déclinaison départementale au titre de l'année 2011. Avec le maintien de la mesure mise en place depuis 2009 pour une promotion des agents en **fin de carrière** (avoir au moins 58 ans au 31/12/2011).

Les listes complètes, par tableau, donnent les agents présentés au niveau national. [Ce sont les C.A.P. centrales qui détermineront, pour chaque département, les agents retenus définitivement pour chacun de ces tableaux d'avancement.](#)

Les agents proposés et classés pour les tableaux 2011 l'ont été selon les critères de sélection suivants :

- les agents de 58 ans et plus au 31/12/2011
- les agents avec priorité d'inscription (= classés mais non retenus en 2010)
- les autres agents proposés classés

puis, à l'intérieur de chaque groupe :

- prise en compte de l'échelon par ordre décroissant,

- dans un même échelon, prise en compte de la note chiffrée (évolution de note sur les années 2008, 2009 et 2010) par ordre décroissant,
- dans un même échelon, à égalité d'évolution cumulée des mêmes 3 dernières notes), départage sur l'ancienneté d'échelon par ordre décroissant.

Résultats, grade par grade, des CAP Locales :

Tableau d'Avancement à A.A.P. de 1^{ère} classe

Noms	Affectations	Rangs
HINARD Marie	Très. Caen Amendes	N° 1
GUERIN Régine	Très. Vire	N° 2
BOUVET Claudine	Remplacement	N° 3
REGNAULT Michel	Très. Bretteville-sur-Laize	N° 4
SCIPION Laurence	Très. Lisieux Impôts	N° 5
MARGUERITTE Isabelle	Très. Saint-Pierre-sur-Dives	N° 6
LOUAINTEUR-VILLAIN Jean-François	Remplacement départemental	N° 7
FERNANDEZ Angel	DRFiP Liaison-rémunérations	N° 8
SOUFFLAND Yanick	DRFiP Liaison-rémunérations	N° 9
POULINGUE Jocelyne	Très. Honfleur	N° 10
PEPIN Christian	Très. Pont l'Evêque	N° 11
LE GLATIN Christophe	Très. Honfleur	N° 12
JUILLIN Philippe	Très. Troarn	N° 13
LANGLOIS Hélène	Très. Vire	N° 14

Tableau d'Avancement à Agent d'A.A.P. de 2^{ème} classe

Noms	Affectations	Rangs
VANDERHEEREN Laëtitia	Très. Thury-Harcourt	N° 1
LETAINTURIER Patricia	Très. Le Molay-Littry	N° 2
LEGENDRE Xavier	DRFiP DA2E	N° 3
ANQUETIL Anthony	DRFiP Caen Est	N° 4
CUCU Laurence	DRFiP Personnel	N° 5
MARIE Valérie	DRFiP CDC	N° 6
LE FRANCOIS Karine	Très. Falaise	N° 7
BARREY Bertrand	DRFiP D.I.	N° 8
BLANLOT Christophe	Très. Courseulles	N° 9
LECLERC Perrine	SIP Trouville	N° 10
LAIGLE Audrey	DRFiP Liaison-rémunérations	N° 11

Tableau d'Avancement à Contrôleur Principal

Noms	Affectations	Rangs
WARTHMANN Françoise	DRFiP CDC	N° 1
GODEFROY Christophe	DRFiP D.I.	N° 2
GENIN Philippe	DRFiP D.I.	N° 3
ENOUF Eric	Très. Caen Municipale	N° 4
MARTINY Françoise	Très. Ouistreham	N° 5
BERGAMASCO Mireille	Très. Cambremer	N° 6
DUVAL Sylvie	Très. Saint-Pierre-sur-Dives	N° 7
BALESTRA Myriam	Très. Caen CHU	N° 8
CORDIER Josiane	DRFiP Comptabilité	N° 9
MARIE Catherine	Très. Condé-sur-Noireau	N° 10
BERNAUD Patricia	DRFiP D.I.	N° 11
CHAMPE Jean	DRFiP D.I.	N° 12

Tableau d'Avancement à Contrôleur de 1ère classe

Noms	Affectations	Rangs
ESBROC Nelly	Très. Lisieux Intercom	N° 1
AVRIL Marie-Thérèse	DRFiP CEPL	N° 2
POUCHIN Pascal	DRFiP D.I.	N° 3
ORIEULT Colette	Très. Tilly-sur-Seulles	N° 4
VERRIER Annette	Très. Falaise	N° 5
MASSON Patricia	DRFiP Pensions	N° 6
BONHEURE Isabelle	DRFiP Comptabilité	N° 7
HAGHIGHAT-CHEAR Françoise	Très. Ouistreham	N° 8
AUDUGET Frédérique	Paierie régionale	N° 9
LE DOUARON Sébastien	Très. Condé-sur-Noireau	N° 10
LEON Delphine	Très. Hérouville	N° 11
SAVARY Olivier	Très. Bayeux	N° 12
ROUPSARD Murielle	Très. Bayeux	N° 13
SCIPION Jérôme	Très. Lisieux Intercom	N° 14
BLEVIN Isabelle	DRFiP Recouvrement	N° 15
NOURY-POULIQUEN Jean-Philippe	Très. Isigny	N° 16
CORNU Isabelle	Très. Trouville	N° 17
DUVERGER Arnaud	Très. Dives-sur-Mer	N° 18

Compte tenu de l'incertitude quant au nombre d'agents classés effectivement retenus par tableau d'avancement, les **représentants FO-DGFiP** ont demandé à la direction locale de classer un agent supplémentaire par tableau afin d'éviter une possible pénalisation d'agents du Calvados en cas d'éventuel élargissement des besoins de la CAP Centrale. Ce qu'ils ont obtenu dans les 2 grades "C", mais seulement pour le passage à CTR1 à la CAP « B ».

Vote des représentants FO-Trésor du personnel B et C :

Les **représentants FO-DGFiP** ont voté « **ABSTENTION** » pour les 3 grades avec ajout d'un agent supplémentaire et « **CONTRE** » dans le dernier cas.

RAPPELS et INFOS :

- Etre inscrit sur un des tableaux ne signifie pas avoir la garantie d'avancement au grade supérieur dès 2011 puisque ce sont les C.A.P. Centrales qui valident définitivement le nombre d'agents retenus par département,
- C.A.P. Centrales le 22 juin 2011 pour les "B" et le 23 juin 2011 pour les "C",
- Nominations dans les nouveaux grades :
 - au 1^{er} janvier 2011 pour les T.A. de la catégorie C,
 - au 1^{er} janvier 2011 pour le T.A. à Contrôleur de 1^{ère} classe (ou jusqu'au 31 août 2011 si - de 5 ans d'ancienneté en catégorie B),
 - au 31 août 2011 pour le T.A. à Contrôleur Principal.

Les représentants FO-DGFiP en C.A.P. Locales

Catégorie B : Véronique LESUEUR Brigitte LOIR Pascal POUTEAU

Catégorie C : Corinne BRIAND Eric GRANDMOUGIN Didier LECOQ Aurélia MASSIEU

Si ce compte-rendu suscite interrogations, ne pas hésiter à prendre contact
par mail (fo.014@dgfip.finances.gouv.fr) ou par tél. au 02-31-38-34-61.
